Image not found or type unknown

Lettre de renonciation au CDI

Par **TN**, le **20/04/2023** à **16:41**

Bonjour.
Mon dernier contrat de travail va du 22 novembre 2022 au 20 janvier 2023.
J'ai remarqué qu'on m'avait enlevé les indemnités de fin de contrat et les congés payés depuis les 3 derniers contrats.
On m'a demandé de signer une lettre de renonciation au CDI le 2 décembre 2022, il n'y a aucune référence de date sur la lettre signée, juste je dis que je ne veux pas de CDI et que le CDD me convient.
Est-ce que mon employeur a le droit de me retenir les indemnités de fin de contrat et les congés payés (depuis les 3 derniers contrats), alors qu'il ne m'a pas dit que cela correspondait au dernier contrat, il ne m'a informé d'aucune retombée quelconque...
En plus par texto il me demande si je veux signer un contrat CDD pour toute l'année 2023, jusqu'en décembre 2023 (par texto daté du 16 janvier 2023, semaine où je devais finir mon contrat jusqu'au 20 Janvier).
Là je suis en conflit, je me renseigne pour aller aux prud'hommes...
Il ne répond pas à mes lettres avec accusé de réception, déjà 2 lettres envoyées...
Est-ce que je suis dans mon bon droit de réclamer ces sommes omises ?
Ou a-t-il le droit de retenir ces sommes ?
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés